



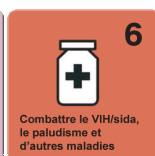
2009

## Célébration de la Journée africaine de la statistique

# Fiche technique

Renforcement des systèmes d'enregistrement  
des faits d'état civil et des statistiques de l'état  
civil, en appui au développement national et à la  
réalisation des Objectifs du Millénaire pour  
le développement en Afrique:

**Nouvelles initiatives et approches**







Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
Centre africain pour la statistique

# Célébration de la Journée africaine de la statistique 2009

## Fiche technique

Renforcement des systèmes d'enregistrement  
des faits d'état civil et des statistiques de l'état  
civil, en appui au développement national et à la  
réalisation des Objectifs du Millénaire pour  
le développement en Afrique:

**Nouvelles initiatives et approches**



## TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	1
2.	Importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	1
3.	Problèmes posés par l'absence de systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique	1
4.	Propositions pour une amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'État civil en Afrique	8
5.	Conception d'un programme à moyen et long terme et renforcement d'un réseau continental	11
	Annexe: Principales recommandations de l'Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits d'Etat Civil en Afrique, Dar es-Salaam, Tanzanie, 29 Juin – 3 Juillet 2009	13



## 1. INTRODUCTION

Le 18 novembre est la Journée africaine de la statistique. Cette date a été adoptée en mai 1990 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) lors de la Conférence des ministres africains de la planification économique et du développement. Célébrée chaque année, elle a pour but, « **de sensibiliser le public au rôle des statistiques dans la vie économique et sociale** » de nos pays et du continent.

Le thème retenu cette année est: **Le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, en appui au développement national et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique.**

L'évaluation à mi-parcours des OMD, devrait permettre aux pays africains d'examiner les questions d'état civil du point de vue du développement et des droits de l'homme. En conséquence, leurs capacités d'assurer le suivi et l'évaluation des OMD dépendent de la disponibilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil fiables. Des doutes subsistent quant à la réalisation de la plupart des OMD à la date buttoir de 2015 par les pays africains. Le fait que la communauté internationale n'ait pas accès aux données essentielles pour le suivi et l'évaluation de ses interventions, dans les délais et de façon constante, contribue certainement à cet état de choses. En effet, au moins six des OMD (l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim; assurer l'éducation primaire pour tous; promouvoir l'égalité des sexes et la promotion des femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; et combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies) reposent sur la disponibilité des données fiables sur la fécondité, la mortalité, et les causes de décès qui proviennent essentiellement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. De plus, les statistiques de l'état civil font partie intégrante des systèmes statistiques nationaux (SSN) en ce sens qu'ils génèrent les profils quantitatifs et dynamiques du capital humain des pays. La gestion appropriée du capital humain constitue aussi un indicateur important et palpable de la bonne gouvernance ou de son absence.

## 2. IMPORTANCE DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL

L'Organisation des Nations Unies (ONU) définit l'enregistrement des faits d'état civil comme la prise en compte continue, permanente, obligatoire et universelle des caractéristiques des événements marquant la vie des populations et de leur fréquence telles que prévues par les dispositions juridiques en vigueur en

la matière dans chaque pays<sup>1</sup>. Les événements dont il est question dans l'enregistrement des faits d'état civil comprennent les naissances, les décès, les mort-nés, les mariages, les divorces, les annulations de mariage, les séparations de corps, les adoptions et les reconnaissances légales. Les naissances, décès, mariages et divorces constituent les événements marquants de l'état civil. C'est la raison pour laquelle les pays exigent un enregistrement continu afin que les statistiques de l'état civil soient produites sur une base régulière et permanente.

Selon l'ONU, l'enregistrement des faits d'état civil vise deux objectifs principaux : administratif d'une part, statistique, démographique et épidémiologique de l'autre. La raison légale et administrative sous-jacente au dit système réside dans l'établissement de relations légales entre les gouvernements et leurs citoyens tels que le préconisent les constitutions et lois nationales ainsi que les conventions internationales. Les enregistrements des faits d'état civil sont des instruments classiques grâce auxquels un pays assure le respect de divers droits prescrits par les lois nationales et autres dispositions juridiques internationales. De plus, ces systèmes d'enregistrement jouent un rôle crucial dans le système judiciaire, la prestation de services sociaux et administratifs ainsi que les processus de décentralisation et de démocratisation d'un pays.

Les statistiques de l'état civil quant à elles, sont utilisées par les démographes et les statisticiens pour avoir des informations précises et actuelles sur les changements démographiques ainsi que l'étude et l'analyse des tendances, données utilisées dans la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. Elles constituent en outre, les sources primaires des données utilisées par les gestionnaires et divers spécialistes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions dans le domaine de la santé et les recherches épidémiologiques. Les détails des avantages et des services potentiels rendus par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, aux individus, aux ménages, à la communauté, au public et aux gouvernements en général sont décrits dans les manuels de l'ONU portant sur le sujet.

## 3. PROBLÈMES POSÉS PAR L'ABSENCE DE SYSTÈMES INTÉGRÉS D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET DE STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE

Au cours des 40 dernières années, les systèmes statistiques nationaux (SSN) en Afrique n'ont pas accordé à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, l'importance qui est la leur. En conséquence, les systèmes d'enregistrement

<sup>1</sup> Nation Unies. 2002. Manuel de formation sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

des faits d'état civil sont incomplets et incapables de fournir les statistiques de l'état civil requises pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement. Bien plus, les bénéfiques et services administratifs ou judiciaires que ces systèmes étaient censés procurer aux citoyens et aux gouvernements n'ont pas été réalisés en Afrique en raison de l'absence de volonté politique de la part des gouvernements et de leur non appropriation par les populations concernées. Les principales faiblesses de ces systèmes sont :

- le manque de dynamisme des méthodes et techniques utilisées;
- l'absence de volonté politique et de soutien des décideurs politiques;
- des lois et des procédures obsolètes;
- des liens et une coordination insuffisants entre les ministères et les services concernés;
- des installations d'enregistrement inadéquates et inaccessibles;
- une expertise limitée dans l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil;
- une sécurité des données, des traitements et des outils d'analyse inadéquate.

En réalité, peu de pays africains et asiatiques disposent de systèmes d'enregistrement complets. Le Groupe de travail sur le suivi des événements de l'état civil a qualifié cette situation de « *scandale de l'invisibilité* » parce que « *des milliers de personnes en Afrique et en Asie naissent et meurent sans laisser de trace dans un registre légal et sans faire l'objet de statistiques officielles; l'absence de données fiables sur les naissances et les décès sont les causes de ce scandale de l'invisibilité qui rend la majorité des pauvres de la planète inexistants et par conséquent non comptés.* » Cette situation a de sérieuses conséquences sur les statistiques de l'état civil, les droits humains et constitutionnels, les politiques et le développement des pays. Compte tenu des problèmes qui se posent aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique et de leurs faiblesses, le séminaire régional tenu à Dar es-Salaam (Tanzanie), en juin 2009 a expressément recommandé que le thème de la Journée africaine de la statistique cette année, porte sur ce sujet.

Les détails des défis majeurs émanant de la faiblesse des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, et des problèmes y afférents sont présentés dans les paragraphes qui suivent.

### **3.1. Les lois régissant l'enregistrement des faits d'état civil sont, pour la plupart, caduques ou héritées des puissances coloniales**

En Afrique, la loi requérant le clergé de tenir un registre des baptêmes, mariages et enterrements remonte à 1667, à l'Île Maurice alors placée sous le joug français. L'enregistrement des faits d'état civil a commencé à

la Côte de l'Or, actuel Ghana, en 1888. Toutefois, à leurs débuts, les registres étaient strictement réservés aux travailleurs expatriés du gouvernement colonial qui résidaient dans les rares bourgades commerciales du pays.

Dans un passé plus récent, en Afrique du Sud, le registre national de la population a été mis en place en 1972 pour la population blanche, les métis et les indiens. Il a fallu attendre 1986 pour que la population noire soit prise en compte par lesdits registres. En 1991, le « *Population Registration Repeal Act* » abolissant la distinction entre les différents groupes qui constituent la population sud africaine a été passé. En 1992, la loi sur les naissances et les décès a été passée rendant l'enregistrement universel et obligatoire pour tous les citoyens de l'Afrique du Sud.

A quelques exceptions près, tous les pays africains ont vécu une expérience similaire concernant la mise en place des lois régissant l'enregistrement des faits d'état civil. Au cours des 50 dernières années, la plupart des pays africains ont effectué des modifications sur les procédures, le contenu ou l'envergure de l'état civil, mais sans apporter des améliorations significatives à l'efficacité des lois et leur utilité face aux réalités des pays. Tout en prenant note des problèmes de mise en place des lois relatives à l'enregistrement des faits d'état civil en Afrique, les 40 pays participants au séminaire de Dar es-Salaam sont tombés d'accord sur la nécessité d'une mise à jour des lois en la matière en se fondant sur la recherche appliquée.

### **3.2. La complémentarité et la coexistence des méthodes de dénombrement et d'enregistrement ne sont pas reconnues en Afrique**

Dans la plupart des pays africains, la nécessaire coexistence et la complémentarité de l'enregistrement des faits d'état civil d'une part, et des recensements ou des enquêtes d'autre part, ne sont ni reconnues ni considérées comme exigences du suivi et d'évaluation des progrès du développement. D'un point de vue statistique, l'enregistrement des faits d'état civil sert à produire le *flux* des statistiques requis pour connaître de façon continue et permanente la dynamique de population. D'un autre côté, les recensements de population et les enquêtes sur les ménages sont traditionnellement effectués pour déterminer le *stock* de statistiques à un moment donné. La combinaison et la disponibilité simultanées de ces deux méthodes de collecte constituent le minimum requis pour générer annuellement les estimations et les projections de population qui permettent de calculer les indicateurs démographiques et de santé à l'aide des méthodes convenues. La méconnaissance de la complémentarité de ces méthodes a placé l'Afrique dans un état de dépendance vis-à-vis des enquêtes et recensements relatifs aux statistiques de l'état civil au cours les dernières décennies.

### 3.3. Les méthodes de collecte de données ponctuelles ou les techniques mathématiques d'estimation des statistiques de l'état civil ne répondent pas au besoin en données de l'Afrique contemporaine

En l'absence de systèmes adéquats, plusieurs approches et techniques ont été utilisées pour générer les statistiques des faits d'état civil dans les pays techniquement moins avancés au cours des dernières quatre ou cinq décennies. Les méthodes consistent à tirer des estimations plausibles des recensements ou des enquêtes, qui fournissent des informations, souvent déficientes ou incorrectes, à partir de questions rétrospectives sur la fécondité ou la mortalité. La plupart des pays utilisent ces questions rétrospectives dans leurs recensements ou enquêtes pour compenser le manque de données sur les variables qui décrivent la dynamique de la population. Ainsi, les statistiques des faits d'état civil produites dans les années censitaires sont utilisées pour les projections des années intercensitaires. Ce genre d'exercices requiert l'utilisation de modèles démographiques très complexes dont la compréhension et la maîtrise échappent souvent aux praticiens de la statistique et autres planificateurs.

Néanmoins, l'ampleur de la demande en données sur la population et la santé dépasse de loin les possibilités des méthodes alternatives introduites en Afrique et dans les autres pays en développement au cours des années 1960<sup>2</sup>. En Afrique, les initiatives de développement, les processus de décentralisation ou de démocratisation ainsi que les diagnostics et les mesures des OMD au niveau national, requièrent des données de qualité, qui ne peuvent être fournies par des mécanismes de collecte ad hoc ou des méthodes indirectes. Bien plus, il y a des demandes aux niveaux national, sous régional, régional et international concernant les taux de mortalité des adultes, les causes des décès et la mise à jour de la nomenclature de ces causes qui exigent des pays la collecte, la compilation et la publication des données sur ces variables afin de permettre la gestion des interventions d'envergure, en cours dans le domaine de la santé en Afrique. Les méthodes de collecte utilisées par le biais des recensements et des enquêtes ne peuvent satisfaire de façon convaincante ces demandes.

Les limites présentées ci-dessus, indiquent que l'Afrique et les autres pays en développement doivent s'orienter progressivement vers l'utilisation des méthodes classiques de collecte et de compilation des statistiques de l'état civil. A cet effet, l'Afrique pourrait s'inspirer de l'expérience des États-Unis

<sup>2</sup> Les techniques indirectes développées par Bras et les autres étaient introduites comme méthodes alternatives pour l'Afrique dans les années 1960, avec l'intention de satisfaire un besoin immédiat en données de planification auquel faisait face l'Afrique, durant la période postcoloniale. Néanmoins, cette tendance est demeurée quarante ans plus tard.

d'Amérique ou du Canada dans les années 1900. Ces derniers ont dû relever des défis similaires dans leur quête de statistiques des fait d'état civil. En effet, ils sont passés des recensements de population et des méthodes alternatives aux limites patentes, aux systèmes conventionnels de dénombrement; ces progrès sont consignés dans les manuels de l'ONU portant sur le sujet<sup>3</sup>. Au Canada, l'ensemble des méthodes indirectes a été abandonné, tel que décrit dans le manuel en question: « [...] *On pensait qu'un dénombrement des naissances et décès tous les 10 ans permettrait d'avoir une meilleure idée de l'enregistrement des faits d'état civil. Cependant, les résultats ont été si pauvres que la méthode a été abandonnée en 1911. Tous les efforts ont alors convergé vers la mise en place d'un système d'enregistrement par le biais d'une amélioration et d'une standardisation des législations et procédures provinciales pour une législation uniforme à toutes les provinces.*» Aux États Unis, après plusieurs tentatives, comparaisons et analyses: « [...] *Il était clair que la méthode du recensement ne pouvait donner des résultats comparables en précision à ceux de l'enregistrement continu et les variables sur la mortalité issues du recensement ont été abandonnés après 1900. À partir de ce moment, les efforts ont été concentrés sur les statistiques de l'état civil produites à partir de la méthode d'enregistrement* ».

### 3.4. Déficit de coordination et de liens entre les institutions de l'enregistrement des faits d'état civil et celles chargées des statistiques de l'état civil

L'organisation et la gestion de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays africains relèvent de la responsabilité des structures gouvernementales et des institutions créées à cet effet dans les pays. Néanmoins, dans la plupart des pays africains, il existe généralement deux institutions distinctes chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil; l'institut national de la statistique (INS) se charge des statistiques de l'état civil, alors que l'enregistrement des faits d'état civil est effectué par une agence spécifique différente de l'INS. Ce type de structure requiert la mise en place de stratégies, mécanismes et liens institutionnels assurant l'interface entre les deux institutions ainsi que l'intégration de leurs activités pour avoir un système cohérent et universel d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Par contre, l'une des raisons des faibles progrès réalisés dans la mise en place de ces systèmes est le manque de collaboration entre les instances précitées; ce qui perpétue la dépendance des pays des méthodes de dénombrement pour générer l'information sur les dynamiques de population.

<sup>3</sup> ONU. 1955. Manuel des méthodes de statistiques de l'état civil.

Les conséquences de l'absence de lien et d'intégration entre l'INS et les agences chargées de l'enregistrement sont diverses. Par exemple, le renforcement de l'expertise et des connaissances qui devrait être basé sur le transfert d'une organisation à l'autre, n'existe pas. Ce qui a pour conséquence une méconnaissance des statistiques d'état civil par l'organisme chargé de l'enregistrement des faits d'état civil et une ignorance de la part de l'INS des initiatives et activités relatives à cet enregistrement. Il convient de noter que la base technique de l'enregistrement est la statistique qui a une énorme responsabilité dans le renforcement des capacités et dans la création, la gestion et la compilation des informations provenant des registres d'état civil, au niveau des données individuelles ou agrégées. De plus, l'agence de production des statistiques de l'état civil devrait intervenir dans la mise en place des normes de collecte et de compilation des données, participer aux opérations de suivi et d'évaluation et collaborer avec les départements de la santé dans la gestion des informations sur les causes des décès.

### **3.5. Absence de volonté politique de la part des gouvernements et d'appropriation publique des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique**

L'avantage principal de l'enregistrement des faits d'état civil repose sur sa capacité à servir de source d'information à la fois au profit des individus et de la communauté ou encore au profit de diverses structures du gouvernement lorsque les données sont agrégées. L'appropriation par les populations et l'intérêt que les gouvernements porteront à l'enregistrement des faits d'état civil dépendent de la capacité de ces derniers à répondre aux défis de l'information dont le but est d'améliorer l'efficacité des systèmes juridiques, administratifs et sociaux ainsi que les processus de décentralisation et de démocratisation. Contrairement aux recensements et enquêtes, les données provenant de l'enregistrement des faits d'état civil constituent la source première d'information pour les services sociaux aux niveaux des ménages et des communautés. L'échange des données d'enregistrement entre les agences chargées de la prestation des services publics peut améliorer l'efficacité et la pertinence des programmes et permettre la reddition de comptes aux bénéficiaires.

Traditionnellement, l'enregistrement des faits d'état civil est requis à des fins légales et administratives et pour l'établissement des preuves d'identité, les témoignages sur l'état civil des personnes dans les procédures légales et administratives. Ainsi, les actes de naissance sont essentiels pour prouver le nom, la date et le lieu de naissance, les noms des parents et leur nationalité, l'ascendance, le sexe et la citoyenneté dont une vaste gamme de droits familiaux et d'activités dépendent. Ils constituent la base d'information requise pour la gestion des réformes des systèmes judiciaires en cours dans plusieurs pays africains et sans lesquels tout l'exercice serait vain. Une fois de

plus, il s'agit là d'une base d'information qui constitue le socle d'un système conventionnel d'identité nationale qui fait défaut dans plusieurs pays africains, pour la gestion quotidienne des transactions administratives et commerciales et la prise de mesures de sécurité au profit des populations.

L'enregistrement des faits d'état civil est également indispensable en tant que source d'information multiple pour la mise en œuvre de programmes économiques et sociaux aux niveaux de la communauté et des ménages, comme pour les réclamations relatives à la propriété foncière par différents groupes de population, l'identification et la prestation de services dans le cadre des allocations familiales, les recettes fiscales, la gestion des bénéficiaires, les services éducatifs, les services de santé et de protection infantile, la gestion d'assurance, d'héritages, etc. De façon plus spécifique, l'état civil constitue un instrument internationalement reconnu, qui assure la sauvegarde des droits des femmes et des enfants contre l'abus, l'exploitation et la violence. En outre, il sert de base d'information à de nombreux programmes communautaires de santé publique, comme les soins postnataux de la mère et de l'enfant, les campagnes de vaccination et d'immunisation, les soins aux prématurés, l'aide aux personnes handicapées, etc.

En raison de l'absence de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil intégrés, permanents et pérennes dans la plupart des pays africains, les informations individuelles ou agrégées décrites ci-dessus ne sont pas disponibles; il s'agit pourtant d'informations de base exigées pour établir et maintenir un système moderne et solide d'administration publique. Ces services ou avantages divers représentent les conditions de base et les incitations qui assureront l'engagement des gouvernements et la participation des populations au processus d'appropriation réelle de ces systèmes.

### **3.6 Les mécanismes de formation, de plaidoyer et d'incitation concernant l'enregistrement des faits d'état civil ne sont pas fondés sur les réalités africaines**

L'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques des faits de l'état civil dans un pays exige la participation de tous les ministères ou organisations concernées ainsi que celle du public: les services concernés par ces systèmes relèvent des ministères de l'intérieur, de la justice ou celui du plan; ceux qui enregistrent et compilent les décès et causes de décès sont sous la tutelle du ministère de la santé; ceux qui compilent et diffusent les statistiques de l'état civil travaillent à l'INS au sein des collectivités locales ou des institutions de formation et de recherche. Les populations quant à elles, effectuent les déclarations tandis que les organisations régionales et internationales et celles de la société civile assurent le plaidoyer, l'assistance et le partenariat. Cependant, dans la plupart des pays africains, il n'y a pas eu d'études systématiques et approfondies sur les rôles et responsabilités des différents acteurs, qui

précisent comment et quand les produits des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil peuvent influencer sur les intérêts et activités des individus ou des départements gouvernementaux. Les objectifs administratif et juridique des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil ainsi que les services qu'ils rendent n'ont pas été valorisés pour montrer les avantages qu'ils pourraient procurer à l'efficacité de la gestion et l'efficience des réalisations du développement. Les différences entre la disponibilité ou l'absence des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil n'ont pas été utilisées pour illustrer les réalités auxquelles l'Afrique doit faire face.

C'est un fait reconnu que dans la plupart des pays africains, la majorité des populations réside en zone rurale où les structures et services publics sont difficiles d'accès. Les transactions traditionnelles ainsi que les normes sociales dominant encore la pratique de l'administration publique au sein des communautés rurales africaines. Néanmoins, les processus de dévolution du pouvoir, de décentralisation ou de démocratisation en cours en Afrique sont en train d'ouvrir la voie à un leadership participatif et à l'exercice des méthodes modernes d'administration publique. Le système d'enregistrement des faits d'état-civil tel que présenté ci-dessus est un instrument qui pourrait faciliter et accélérer ces programmes globaux de services sociaux et ces processus de réformes.

La plupart des avantages légaux et administratifs reconnus et auxquels l'on se réfère dans les documents en tant qu'incitations pour enregistrer un événement, ne semblent pas pertinents pour la majorité des populations rurales africaines qui n'ont pas un accès facile à ces avantages et services. Il n'y a pas eu de tentatives sérieuses pour identifier les incitations les plus pertinentes qui pourraient convenir aux réalités africaines actuelles et qui pourraient aider à rallier l'appui et l'appropriation des individus et du public dans leur ensemble dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil. Les directives en matière de formation et de plaider sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil n'ont pas été développées sur la base d'études et de recherches qui reflèteraient les interactions et interdépendances entre les registres d'état civil et les administrations économiques et sociales, les diverses clauses de service et l'amélioration de l'efficience et l'efficacité des services des départements prestataires de tels services et le grand public dans son ensemble.

### **3.7. Absence d'estimations et de projections démographiques fiables et actuelles**

Les statistiques de l'état civil sont d'un apport essentiel dans la planification des ressources humaines et le développement d'un pays. La connaissance de la taille et des caractéristiques de la population d'un pays constitue un préalable à la planification économique et sociale. Étant donné qu'une population augmente par addition des

naissances et décroît par substitution des décès, il apparaît important de disposer d'informations sur le nombre de naissances et de décès qui surviennent en son sein pour estimer l'accroissement naturel (ou la diminution) et les changements qui interviennent dans sa taille et sa structure<sup>4</sup>. Les pays qui ont pu conduire des recensements tous les dix ans ne peuvent en général pas fournir des estimations et projections démographiques fiables sur une base annuelle pendant la période intercensitaire, et ceci ni au plan national, ni au niveau des collectivités locales, du fait de l'absence de statistiques de l'état civil et de données de migration courantes. C'est ce qui explique, entre autres, l'utilisation limitée des données de recensements de la population et de l'habitat. Par ailleurs, les pays africains qui ne peuvent pas faire des recensements décennaux n'ont pas d'autres alternatives pour générer au moins des estimations démographiques provisoires ainsi que les indicateurs démographiques de base pour les entités décentralisées puisqu'ils ne disposent pas de statistiques récentes de l'état civil. En conséquence, les systèmes statistiques nationaux (SSN) de beaucoup de pays africains font face à une forte demande d'information courante sur la population et son état de santé dont ont besoin les gouvernements dans la préparation des plans annuels de développement, la mise en œuvre et le suivi des programmes en matière de services sociaux et d'administration publique.

Les recensements de la population et de l'habitat constituent des sources crédibles de données lorsqu'il s'agit de produire la photographie et le profil de la population d'un pays. Ce sont les meilleures sources des estimations démographiques désagrégées selon les diverses variables sociodémographiques pour l'année du recensement. Pour assurer la production, en temps opportun, d'estimations démographiques durant les périodes intercensitaires, la disponibilité des statistiques de l'état civil permettant d'ajuster les données du recensement s'avère essentielle. Cependant, la pratique dans la plupart des pays africains ne permet pas de démontrer la rentabilité des recensements. En effet, les résultats n'étant disponibles que deux ou trois ans après la date du dénombrement, les estimations démographiques courantes ne peuvent être calculées vu la non disponibilité des taux de croissance naturelle, faisant que toute projection sera infondée quelques années après la fin du recensement. De plus, il s'avère très difficile, voire impossible, de générer des projections plausibles pour les entités administratives de base en l'absence d'estimations fiables sur la fécondité ou la mortalité. Il s'agit d'un énorme défi pour les pays s'acheminant vers des systèmes décentralisés qui requièrent des estimations et des projections démographiques annuelles et fiables pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des interventions de développement au niveau des administrations locales.

<sup>4</sup> Nations Unies.2001. Principes et recommandations pour un système de statistiques d'état civil

### 3.8. Le manque de statistiques fiables de l'état civil affecte les systèmes d'information sanitaire des pays africains

On peut noter, parmi les principaux bénéficiaires d'un système de statistiques de l'état civil conforme, les secteurs sociaux y compris ceux de l'éducation et de la santé. Les statistiques de l'état civil, jouent un rôle important et contribuent à couvrir les besoins des systèmes d'information sanitaires d'un pays. Au-delà de leur utilisation pour assurer les services de santé aux niveaux des communautés et des ménages, les registres de naissances et de décès constituent des bases statistiques dans l'élaboration des principaux indicateurs de santé, taux de mortalité infantile et juvénile, taux de mortalité maternelle, etc., aux niveaux national, régional et mondial. Les informations sur les décès selon les caractéristiques des décédés, âge et sexe, sont nécessaires au calcul de l'espérance de vie et à l'estimation des probabilités de décès par âge.

Les statistiques de l'état civil tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont les seules sources d'information nationales sur la mortalité. De telles informations sont précieuses pour l'évaluation et le suivi de la situation sanitaire d'une population et pour la planification des interventions de santé publique. Les statistiques des décès classés selon leurs causes peuvent donner un aperçu sur les tendances de la prévalence des maladies et ainsi aider à définir les stratégies de prévention et d'intervention. Bien que des sources d'information alternatives aient été développées pour mesurer la fécondité et analyser ses déterminants, il n'existe pas de substitut adéquat aux données des systèmes d'enregistrement des faits d'état-civil pour la mesure directe de la mortalité adulte et l'analyse des causes de décès suivant les caractéristiques des décédés<sup>5</sup>.

Encore une fois, les statistiques de l'état civil tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil constituent la seule source fournissant la base pour une variété d'études épidémiologiques, y compris l'estimation des risques de décès prématuré par sexe et par âge, suivant les différents sous-groupes des populations et l'analyse des tendances pour ces risques<sup>6</sup>. L'Afrique est à la traîne dans la collecte et la compilation des données sur les causes de décès; ceci constitue le reflet de la médiocrité des systèmes d'information sanitaire qui laissent un grand vide et créent une absence de référence pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des grandes interventions en matière de développement humain actuellement en cours dans les pays africains. Encore une fois, l'Afrique, en tant que région, a besoin d'une réflexion nouvelle dans le domaine et d'engagement solide s'agissant des défis auxquels elle se trouve confrontée en matière de système d'information sanitaire du fait de l'absence de système de statistiques de l'état civil intégré, fiable et permanent.

5 Nations Unies. 2001. Op. cit.

6 Nations Unies. 2001. Op. cit.

### 3.9. Absence de données pertinentes pour le suivi de la plupart des indicateurs des OMD en Afrique

Les OMD ont été fixés pour refléter les situations des pays, des régions et du monde et les méthodes standardisées de mesure choisies selon une flexibilité qui permet de les adapter aux situations spécifiques des pays. En conséquence, la plupart des pays les prennent pour normes nationales dans leurs plans et leurs programmes de développement. Cependant, la plupart des pays en développement ont à faire face au manque de données adéquates pour assurer le suivi des progrès et des tendances de façon régulière et permanente. L'une des principales causes de cette situation en Afrique provient de la faiblesse des méthodes de collecte de données démographiques et de santé; ceci est corroboré par les exemples suivants, concernant les principaux indicateurs des OMD et leurs sources de données.

Pour qu'un pays puisse avoir des informations plausibles sur le taux de mortalité infantile, un des indicateurs clé pour l'OMD-4, deux types de données de la même source sont nécessaires au numérateur et au dénominateur afin de disposer d'un ratio qui ait un sens. Au numérateur, on a le nombre d'enfants de moins d'un an morts l'année précédente, qui devrait provenir des décès enregistrés dans le système d'état-civil; au dénominateur, on a le nombre total des naissances de la même année qui ne peut être obtenu de manière exacte et régulière qu'à partir du même système d'enregistrement des faits d'état-civil. Afin d'alimenter de tels indicateurs démographiques et de santé si sensibles et de pouvoir effectivement assurer le suivi des progrès réalisés, les pays doivent disposer de séries chronologiques aux niveaux national et désagrégé au moins pour les subdivisions administratives. Cependant, en raison de l'absence de système intégré d'enregistrement des faits d'état-civil, les pays africains sont dans l'impossibilité d'assurer le suivi de cet indicateur de base, l'un des plus importants des OMD. Il en est de même du taux de mortalité des moins de cinq ans, des causes des décès associées au paludisme, à la tuberculose, au VIH-SIDA, etc., dont les numérateurs et dénominateurs dépendent des systèmes de statistiques de l'état civil. La plupart des autres indicateurs des OMD (à l'exception de l'OMD-8) dépendent de ces mêmes données de l'état-civil pour leur dénominateur basé sur des estimations démographiques plausibles et actualisées.

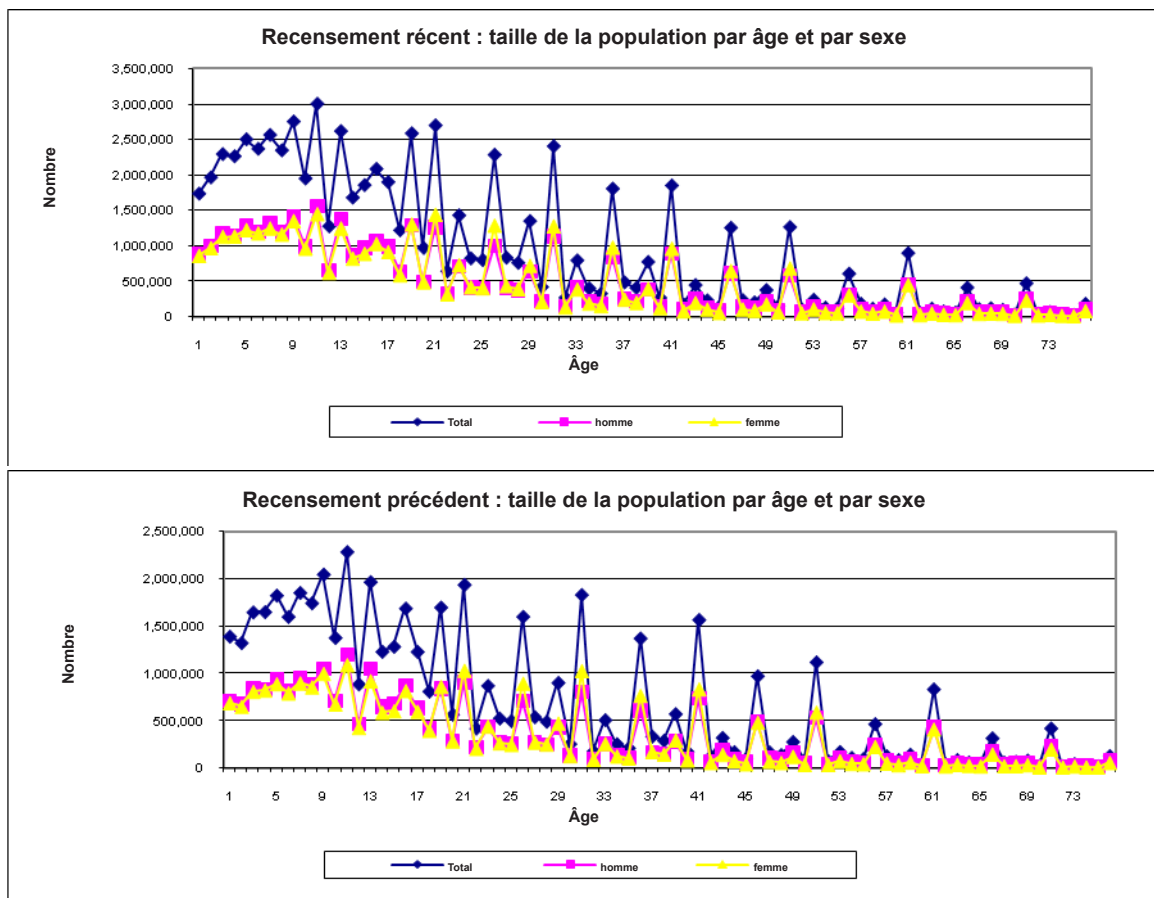
Les tentatives en cours et les pratiques dans la génération de la plupart des indicateurs des OMD en Afrique, aux niveaux national et régional, rencontrent de sérieuses difficultés compte tenu des problèmes de qualité, de couverture et d'actualité des données. Deux options se présentent: (i) choisir de continuer avec tous les problèmes qui prévalent ou (ii) suivre l'exemple des américains et des canadiens qui dans les années 1900 ont investi des ressources pour sortir leurs pays d'un tel cercle vicieux, lequel dure depuis plus de 40 ans dans notre région.

### 3.10. L'absence de statistiques d'état civil fiables affecte les systèmes de statistiques nationaux en Afrique

Les statistiques de l'état civil, à travers la production d'informations sur les dynamiques de population, devraient faciliter la mise à jour routinière des estimations de la taille de la population et de sa distribution, pierres angulaires de l'échantillonnage et du renouvellement des bases de sondages utilisées dans toutes les enquêtes sur des ménages. En l'absence d'estimations de population, la robustesse et la précision des bases de sondage sont compromises. Dans la plupart des pays africains, les données du recensement de la population ne sont pas mises à jour du fait de l'absence de statistiques de l'état civil tirées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Dans les INS, le travail d'échantillonnage est laissé aux spécialistes des sondages; les conséquences de tels problèmes comme la recherche de leurs solutions sont négligées voire dissimulées dans des actions de développement des systèmes statistiques nationaux ainsi que leur évaluation. En plus des problèmes rencontrés dans la préparation et la mise à jour des bases de sondages, l'absence de statistiques de l'état civil a de graves implications dans la surcharge des questionnaires des recensements ou d'autres

enquêtes étant donné que les INS sont obligés d'y inclure des questions additionnelles sur la fécondité et la mortalité.

Par ailleurs, en Afrique, la qualité et la couverture des variables démographiques clés collectées dans les recensements ou enquêtes ne peuvent être améliorées du fait de l'absence de systèmes adéquats d'enregistrement des faits d'état civil. A cet égard, les données par âge sont une illustration de la gravité des impacts de l'inadéquation des registres d'état civil dans les systèmes de statistiques. Les effets des défauts d'enregistrement de la variable <<âge>> dans la collecte des données suite aux recensements et aux enquêtes ont des conséquences graves pour l'utilisation de ces informations dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des politiques, programmes et stratégies. De manière plus spécifique, les indicateurs d'éducation et de santé comme les programmes d'intervention des services concernés, présentent des difficultés, surtout lors de l'utilisation des données d'un recensement entaché par les mauvaises ou fausses déclarations en ce qui concerne la variable âge. Les graphiques ci-dessous illustrent ces propos. Ils présentent en effet, une distribution très heurtée de la population par âge de deux recensements consécutifs d'un même pays africain.



En plus de la variable âge, la composition du ménage et les caractéristiques personnelles des individus recueillies lors des recensements et enquêtes sont affectées par les trous de mémoire et autres problèmes découlant de l'absence de données personnelles documentées; ceci rend toute opération de collecte très difficile et lourde. Par ailleurs, il amène à traiter des données qui ne sont vérifiées ni par le répondant, ni par l'agence de collecte.

L'autre objectif visé par les statistiques de l'état civil, c'est de servir d'outil d'évaluation de la couverture et de la qualité des recensements et enquêtes. Les pays sans système adéquat d'enregistrement des faits d'état civil, s'appuient sur des méthodes mathématiques ou sur les résultats d'enquêtes post-censitaires qui, en général, ne fournissent pas les preuves susceptibles de permettre à l'INS de se défendre et de convaincre sur les différentes questions et préoccupations exprimées par les membres de la commission du recensement et diverses autres parties prenantes. Dans ce cas, il est évident qu'au fur et à mesure que le public et le gouvernement deviennent mieux informés et plus familiers des données des recensements et enquêtes, les interrogations en matière de qualité et de couverture atteindront un niveau tel que les INS ne pourront plus défendre l'intégrité professionnelle de leur institution.

#### **4. PROPOSITIONS POUR UNE AMÉLIORATION DES SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL ET DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL EN AFRIQUE**

À l'aube de ce XXI<sup>e</sup> siècle, ère de l'information, les données et la production de l'information devraient profiter de cette disponibilité croissante des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les structures gouvernementales. Les programmes des gouvernements axés sur la décentralisation des services et des administrations publiques au profit des communautés et des individus acheminent ces technologies vers la base sans beaucoup d'efforts pour les institutions de collecte de données et d'information. Les organisations de développement internationales et régionales incitent les gouvernements à adopter des programmes de développement en faveur des pauvres, lesquels profiteront aux communautés rurales les plus défavorisées et aux populations urbaines du monde en développement. De telles réalisations internationales et régionales, devraient offrir des opportunités en or aux projets de l'information tels que l'enregistrement des faits d'état civil, par le biais du partage des ressources disponibles au niveau des administrations locales et des organisations communautaires. Néanmoins, la plupart des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique nécessiteront, pour être opérationnels, de réorienter et réadapter les attitudes et comportements

des experts des services concernés (INS) et de revoir leurs structures pour profiter de ces opportunités. Les services d'enregistrement des faits d'état civil et les instituts nationaux de statistique en Afrique doivent considérer l'enregistrement des faits d'état civil, non pas comme étant du passé, mais reflétant plutôt l'ère de la technologie de l'information.

#### **4.1. Améliorer les contextes d'usage des technologies de l'information en Afrique**

L'histoire de l'enregistrement des faits d'état civil dans les nations développées révèle que la transmission de l'information et l'archivage des données ont été des défis majeurs dans l'accomplissement des progrès rapides et à des coûts opérationnels très élevés. De plus, le traitement et la gestion manuels d'une telle masse de données enregistrées ainsi que la présentation et la diffusion des statistiques de l'état civil qui devaient en être tirées, ont compté parmi les facteurs qui ont ralenti le progrès de ces systèmes pendant plusieurs années dans la plupart des pays européens et nord américains. Dans le monde contemporain, ces défis relèvent désormais du passé, vu que les ordinateurs et les outils de communication ont résolu ces problèmes. A l'ère de l'information, un simple micro-ordinateur peut être programmé pour stocker et gérer le flux d'informations de l'enregistrement des faits d'état civil de toute la population de n'importe quelle nation du monde. Un pays en développement, avec un réseau bien conçu, peut accéder à n'importe quelle information en une fraction de seconde en utilisant les technologies modernes de communication.

Les opportunités créées pour l'enregistrement des faits d'état civil par les programmes d'expansion des TIC en cours dans d'autres secteurs ont été mises en exergue par le Ministre de la justice de la République fédérale d'Éthiopie dans son allocution d'ouverture de l'atelier régional tenu en Tanzanie en juin 2009, portant sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil: « *Le Gouvernement d'Éthiopie accorde une priorité renforcée à l'application et à l'adaptation des nouvelles technologies de l'information et de la communication [...] Le gouvernement a déjà commencé à mettre en œuvre le projet de réseau wereda/districts pour assurer la connexion de plus de 700 districts dans le pays à l'aide des TIC; ce qui, dans un futur proche, permettra de couvrir et de connecter plus de 20 000 kebele/administrations locales. De telles avancées technologiques profiteront aux opérations d'enregistrement des faits d'état civil au niveau local, réduisant par conséquent le coût de l'état civil à ses niveaux les plus bas.* »

Ainsi, les TIC offrent de nouvelles opportunités aux systèmes africains d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en réduisant les obstacles qui ont ralenti le progrès des systèmes au cours des dernières décennies. Il revient donc aux services nationaux d'enregistrement des faits d'état

civil et aux INS de mobiliser leurs ressources, et de s'engager avec les partenaires principaux pour changer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil avec l'aide des TIC.

#### **4.2. Processus de décentralisation et de démocratisation**

La plupart des pays africains ont entamé un processus de décentralisation des services de base, des infrastructures de développement et de l'administration publique. Ceci crée de bonnes opportunités pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, dont les services étaient abrités dans les centres urbains ou les districts administratifs, bien loin des communautés rurales. Les structures d'enregistrement des faits d'état civil doivent suivre ces orientations gouvernementales en évitant la création de structures parallèles d'enregistrement, par une intégration des ressources humaines et des infrastructures administratives.

Les actes de naissance, de décès, de mariage ou de divorce sont les documents juridiques de base requis par les procédures judiciaires ordinaires, traitant des affaires de familles, de propriétés civiles ou pénales, et facilitant le travail de l'administration publique au niveau local. Dans le cadre de la décentralisation, la plupart des procédures judiciaires civiles seront gérées dans les administrations locales, les familles pouvant avoir accès aux enregistrements des faits d'état civil et les exhiber comme preuves. De même, l'administration locale sera chargée de délivrer les attestations d'identité, de gérer les allocations familiales, d'administrer les droits fonciers ou autres titres de propriétés et de faire valoir toute responsabilité administrative basée sur les preuves tirées de l'état civil et fournies par les systèmes d'enregistrement.

La décentralisation donne le pouvoir à l'administration locale de gérer les services sociaux de base, tels que la santé ou l'éducation. Pour de telles actions, la première exigence pour l'administration locale est de connaître la taille et la distribution de sa population et par conséquent, de concevoir un dispositif qui permet de suivre ces données de démographie locale sur une base continue et permanente. Toutes ces responsabilités de l'administration publique en faveur des administrations locales poseraient des problèmes sans une disponibilité constante des statistiques relatives au capital social national. C'est pourquoi, les services d'enregistrement des faits d'état civil doivent agir de façon volontariste pour saisir toutes les opportunités offertes par le processus de décentralisation; ce qui suppose la maîtrise des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la perspective des schémas de développement nationaux ou sectoriels.

Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ont des rôles primordiaux, surtout lorsqu'ils mettent les faits d'état civil à la disposition du public et de l'administration, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la plupart des droits de l'homme validés par les lois nationales et les conventions internationales, qui sont donc fortement tributaires de leur disponibilité. Aussi, les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique doivent-ils accompagner les progrès de la démocratisation et appuyer les gouvernements dans la mise à disposition des faits d'état civil conformément aux principes et recommandations<sup>7</sup> de l'ONU en s'assurant de la sauvegarde des droits et privilèges des citoyens.

#### **4.3. Appui et engagement régionaux et internationaux**

Les OMD représentent des plateformes internationales et régionales ainsi que des fora nationaux pour la mobilisation et l'engagement des partenaires stratégiques dans l'amélioration des systèmes de statistiques de l'état civil en Afrique. L'ONU et ses commissions ou organismes ont soutenu et continuent de soutenir les pays malgré des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil incomplets et des statistiques de l'état civil inadéquates. Par ailleurs, les organisations régionales, multilatérales et bilatérales les instituts d'études et de recherches et les pays développés s'engagent à appuyer l'Afrique dans ses efforts d'amélioration des systèmes de statistiques de l'état civil. L'Afrique doit se mettre dans une situation où elle profite des ressources mises à sa disposition par ces partenaires et les utilise à bon escient. La CEA, en étroite collaboration avec le siège et les organisations régionales partenaires, devra prendre les devants dans la coordination et la gestion des appuis et engagements, assurant la mise en œuvre pérenne des programmes et stratégies d'amélioration de ces systèmes.

#### **4.4. Utiliser les Instituts nationaux et régionaux de formation pour améliorer la base de connaissances sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil**

L'Afrique n'a pas su saisir les opportunités qui se sont présentées à elle pour construire une base de connaissances sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en utilisant les ressources disponibles dans les instituts de formation nationaux et régionaux. L'enregistrement des faits d'état civil n'est enseigné dans aucune université, que ce soit comme un module de cours séparé ou intégré aux différents niveaux universitaires. Les implications internationales, régionales et nationales de cet état de fait sont d'autant plus graves que les bases de connaissances étaient disponibles dans les différents manuels de l'ONU portant sur ce thème. Il est

7 ONU. 1998. Préparation du cadre légal

clair que des considérations plus sérieuses auraient débouché sur des programmes d'enseignement appropriés relatifs au domaine dans les instituts de formation et les universités.

Le système d'enregistrement des faits d'état civil dans les pays développés a atteint un niveau où il n'est point besoin de formation soutenue pour le personnel. Dans les pays en développement et en particulier en Afrique, la formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil doit être intégrée dans les systèmes formels d'enseignement courts ou longs, profitant tant aux étudiants qu'aux praticiens des départements gouvernementaux concernés. De telles formations doivent être appuyées par les TIC et les méthodes novatrices.

#### **4.5. Principaux messages dans le sens de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique**

Cette fiche technique a mis en exergue des questions clés concernant l'importance de l'enregistrement et de la collecte des données sur les faits d'état civil et les défis auxquels l'Afrique doit faire face pour améliorer lesdits systèmes et profiter des opportunités qui s'offrent à elle. Des considérations développées ci-dessus, on peut retenir ce qui suit:

- a. L'enregistrement des faits d'état civil - à la différence de tout autre système d'information - profite aux individus et aux communautés puisqu'il met à leur disposition des preuves d'état civil, de parenté, d'identité ou de nationalité; il facilite l'accès à de nombreux dispositifs en faveur des droits de l'homme;
- b. Les statistiques d'état civil, dérivées des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, sont des biens publics dont les gouvernements et les partenaires stratégiques ont besoin pour produire des données complètes et détaillées en matière de démographie et de santé pour la mise en œuvre et le suivi des interventions tant nationales que sectorielles;
- c. Les statistiques quantitatives sur la dynamique des naissances ou des décès et les causes médicales desdits décès sont des composantes-clés des systèmes démographiques, cruciales pour un bon processus de prise de décision en matière de santé publique; l'enregistrement des faits d'état civil constitue la méthode classique la plus efficace dans la production des statistiques d'état civil;
- d. Du point de vue de la santé publique, il y a des solutions intermédiaires qui fournissent des données adaptées aux politiques, par exemple sur la mortalité infantile et juvénile. Cependant, ces solutions ne peuvent se substituer aux statistiques tirées des systèmes opérationnels d'enregistrement des faits d'état civil qui sont continus et exhaustifs;
- e. Les applications informatiques en développement dans les domaines du développement sectoriel et national des pays africains constituent des occasions uniques pour améliorer l'efficacité des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil;
- f. Les processus de décentralisation et de démocratisation en cours en Afrique constituent des incitations et des occasions d'ouverture aux usagers du milieu rural ou résidant dans des zones isolées, d'accéder aux services d'état civil;
- g. Les recensements de population, rarement organisés et les enquêtes sur les ménages trop souvent conduites de façon anecdotiques, ne permettent pas un suivi fidèle des tendances démographiques et de santé; seuls l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil permettent des estimations comparables et faites dans les délais, pour une évaluation réaliste des politiques publiques en la matière;
- h. L'état civil complet des naissances et des décès avec l'examen des causes de décès sont les produits d'un système opérationnel d'enregistrement des faits d'état civil, composante essentielle de tout système d'information sanitaire;
- i. L'Afrique contemporaine a besoin de séries démographiques de qualité et de statistiques sanitaires détaillées pour le suivi des politiques et programmes dont les OMD; ceci ne peut être assuré qu'avec la disponibilité de statistiques d'état civil fiables et régulières ;
- j. Des évaluations systématiques et complètes des aspects opérationnels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans les pays et régions doivent être menées de façon approfondie;
- k. Les agences internationales doivent continuer leur appui à la collecte coordonnée de données, au partage des activités et aux formations spécialisées, tandis que des efforts supplémentaires sont à faire en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil opérationnels;
- l. En attendant, des programmes de recherches intensifs et mieux financés sont nécessaires pour réviser et améliorer les méthodes d'analyse susceptibles de convertir l'information incomplète et indirecte sur la mortalité et les causes de décès en des mesures valides sur la population et la santé pour des politiques et une planification mieux fondées.

La réalisation de systèmes intégrés d'enregistrement des faits d'état civil demandera un engagement et un investissement gouvernementaux importants, surtout en termes de ressources humaines; ce qui implique des programmes à moyen et long terme bien conçus. Des actions immédiates doivent aussi être lancées pour renforcer les capacités en ce qui concerne l'enregistrement des naissances et des décès et la certification des causes de décès, assurant ainsi la pérennité du dispositif. En conclusion, tout ceci implique une volonté politique à toute épreuve, un cadre juridique, la répartition des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes, la mobilisation des ressources

humaines et financières, surtout, la confiance du public. En conséquence, les pays africains, doivent prendre note de l'importance et de l'implication des questions soulevées ci-dessus dans leurs efforts d'amélioration des systèmes de statistiques de l'état civil.

## **5. CONCEPTION D'UN PROGRAMME À MOYEN ET LONG TERME ET RENFORCEMENT D'UN RÉSEAU CONTINENTAL**

Suite à l'atelier régional, un réseau continental a été créé. Les documents de l'atelier sont postés dans le portail « gestion des savoirs » du site web de la CEA, alors que les recommandations principales<sup>8</sup> ont été finalisées et envoyées à tous les pays africains et aux partenaires stratégiques, et un rapport complet de l'atelier a été produit. De plus, les plans d'action nationaux développés pendant l'atelier sont en cours de finalisation par les pays, en étroite collaboration avec les organisateurs de l'atelier, et un programme régional à moyen terme sera élaboré par la CEA et la BAD, cette fois-ci, en étroite collaboration avec d'autres partenaires.

Décidé à mettre en œuvre les recommandations de l'atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, le Centre africain pour la statistique (CAS) travaillera sur un programme à court et à long terme, pour apporter des améliorations durables aux systèmes harmonisés d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. Le CAS continuera à servir de plateforme régionale pour gérer et faciliter le réseau régional d'enregistrement

des faits d'état civil. Il assurera aussi la liaison et la coordination de l'appui international et régional pour la mise en œuvre des recommandations de l'atelier. Le CAS, en partenariat avec la Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies (DSNU) et d'autres organisations régionales et internationales, plaidera et produira des guides et outils complémentaires dont les TIC, pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour les pays africains.

La Journée africaine de la statistique 2009, en choisissant pour thème le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en fait un pilier important de la stratégie visant à changer le paysage statistique de l'Afrique, à relever les défis du XXI<sup>e</sup> siècle, y compris la production des données pour concevoir les politiques et programmes de développement national et réaliser les OMD en toute connaissance de cause. Le temps de l'action est venu et on espère que le futur réseau africain d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil offrira une plateforme régionale pour un dialogue politique, un échange de points de vue, d'idées et de bonnes pratiques sur cet important sujet en Afrique. Le coût de l'ignorance supporté par les pays privés de statistiques fondées sur les faits d'état civil l'emporte largement sur celui de l'action. Toute personne compte et la communauté internationale devrait fixer une date pour s'assurer que toute personne est comptée.

***La Commission économique pour l'Afrique vous souhaite plein succès dans vos travaux à l'occasion de la célébration de la Journée africaine de la statistique 2009.***

---

8 Voir Annexe

## BIBLIOGRAPHIE

Boseley, Sarah. 2007. "Carla AbouZahr: making health statistics count". *The Lancet*, 370 (3): 1537.

Mahapatra, Prasanta, et Al. 2007. "Civil registration systems and vital statistics: successes and missed opportunities". *The Lancet*, DOI:10.1016/S0140-6736(07)61308-7

Okonjo-Iweala, Ngozi and Phillip Osafo-Kwaako. 2007. "Improving health statistics in Africa. *The Lancet*, 370(3): 1527-1528.

Rao, Chalapati, Debbie Bradshaw and Colin D. Mathers. 2004. "Improving death registration and statistics in developing countries: Lessons from sub-Saharan Africa. *South African Journal of Demography*, 9(2): 81-99.

Setel, Philip W., et Al. 2007. "A scandal of invisibility: making everyone count by counting everyone". *The Lancet*, DOI:10.1016/S0140-6736(07)61307-5.

UNICEF Innocenti Research Centre. 2001. *Birth registration: Right from the start*. Innocenti Research Centre : Florence (Italy) p16.

ONU. 1998. *Manuel d'établissement des systèmes de statistiques de l'état civil et d'enregistrement des actes d'état civil: Gestion, fonctionnement et tenue*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1998. *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, élaboration d'un cadre juridique*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1998. *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, élaboration de programme d'information, d'éducation et de communication*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1998. *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, principes et protocoles concernant la communication et l'archivage des documents individuels*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1998. *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, informatisation*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 2002. *Manuel de formation aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 2001. *Principes et recommandations pour un système de statistiques d'état civil*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1991. *Manuel de statistiques de l'état civil- Volume I: Aspects juridiques, organisationnels et techniques*. New York (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1991. *Manuel de statistiques de l'état civil- Volume II: Étude des pratiques nationales*. New York, (États-Unis d'Amérique).

ONU. 1955. *Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, étude méthodologique*. New York (États-Unis d'Amérique).

## ANNEXE:

### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

*Atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique*

*Dar es-Salaam (Tanzanie)  
29 juin – 3 juillet 2009*

#### PRÉAMBULE

Un atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, s'est déroulé du 29 juin au 3 juillet 2009, à Dar-es-Salaam, République-Unie de Tanzanie. L'atelier était organisé conjointement par le Centre africain pour la statistique (CAS) de la CEA, la Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies, la Banque africaine de développement (BAD) et InWent (Allemagne). Il était abrité par le Bureau national des statistiques et l'Agence des systèmes de statistiques (RITA) de la République-Unie de Tanzanie. L'atelier a été initié par le CAS et la DSNU pour traiter de ce qu'il est convenu d'appeler le **Scandale de l'invisibilité**, puisque « **beaucoup de personnes en Afrique et en Asie naissent et meurent sans laisser de trace dans un quelconque document juridique ou dans les statistiques officielles. L'absence de données fiables sur les naissances, les décès et les causes de décès sont à la racine de ce scandale de l'invisibilité, qui rend la plupart des pauvres de la planète, anonymes, incomptables et par conséquent non comptés.** » – un scandale aux implications graves pour les statistiques de l'état civil, les droits de l'homme, les droits constitutionnels et ceux de la propriété, pour les politiques de développement national comme pour le suivi des OMD.

Ont pris part à cet atelier régional 140 participants venus de bureaux nationaux d'enregistrement des faits d'état civil, d'instituts nationaux de statistiques (INS) de 40 pays et de cinq établissements régionaux de formation, de la Division de la statistique du secrétariat de l'ONU, de la Banque africaine de développement, de la Banque mondiale, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)/Réseau de métrologie de la santé. L'atelier a aussi vu la participation de partenaires stratégiques représentés en Tanzanie (voir la liste complète des participants en annexe). Parmi les participants, on comptait un certain nombre de directeurs d'INS ainsi que le Ministre de la justice d'Éthiopie.

L'atelier a d'abord noté qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil en état de bon fonctionnement est la source légale d'identité et d'information relatives à l'individu, à la communauté et au gouvernement, juste revendication et sauvegarde des droits et privilèges auxquels se réfèrent les lois nationales et les conventions ou engagements internationaux. L'enregistrement des faits d'état civil est un instrument

qui met la santé, l'éducation et les autres services sociaux à la portée des personnes, des familles et des communautés. Il constitue également la source classique la plus appropriée des statistiques de l'état civil. Ces dernières sont une composante irremplaçable des systèmes statistiques nationaux. Elles produisent le profil quantitatif de la ressource la plus précieuse de n'importe quel pays, son capital humain. La bonne gestion du capital humain représente à son tour un indicateur incontournable et indiscutable de bonne gouvernance.

Les participants ont exprimé leurs préoccupations quant au fait que dans la majorité des pays africains, et dans presque tous les pays d'Afrique sub-saharienne, le système d'enregistrement des faits d'état civil opère de façon sporadique et incomplète. Dans ces pays, il n'y a aucun système adapté qui permet au citoyen d'être reconnu par l'État. En conséquence, les services de justice et d'administration publique ne peuvent être améliorés d'une façon qui favorise le développement et la sécurité des citoyens. En raison de la mauvaise couverture des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil dans la plupart des pays africains, les éléments les plus importants tels que l'espérance de vie à la naissance ou les taux de mortalité infantile ne peuvent être mesurés à partir des statistiques de l'état civil. Des enquêtes sur les ménages ou des recensements sont réalisés pour combler cette lacune en information, mais ce sont des exercices ou des mesures palliatives qui ne peuvent être considérées comme des solutions de long terme pour produire les statistiques de l'état civil.

Au vu des nombreuses composantes de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, seule une poignée de pays africains peut prétendre avoir des systèmes fiables. Qu'il s'agisse de l'absence de cadre juridique adapté ou de mauvaise couverture de l'enregistrement des faits d'état civil due à l'inexistence de coopération et de coordination entre l'enregistrement et les statistiques officielles, la faible capacité statistique ou le manque de conscience relative à la nécessité de développer ces deux composantes simultanément, les résultats sont inévitablement l'absence d'un système d'enregistrement des faits d'état civil cohérent, qui puisse générer de façon régulière des statistiques de l'état civil précises, fiables et opportunes.

#### PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

L'atelier a adopté les recommandations suivantes :

##### PLAIDOYER

- Consacrer le thème de la Journée africaine de la statistique 2009 aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- Les gouvernements africains sont invités à prendre des mesures appropriées, en mobilisant les ressources et les appuis nécessaires aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;

- Explorer la possibilité d'organiser une conférence ministérielle de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil dans un futur proche pour maintenir l'élan.

## MISE EN ŒUVRE

- Les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil, les instituts nationaux de statistiques, les partenaires stratégiques et les établissements régionaux de formation sont invités à participer activement au réseau régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;
- Les pays sont invités à saisir l'opportunité des programmes de réforme sectoriels et des processus de démocratisation et de décentralisation en cours en Afrique pour développer les services d'enregistrement des faits d'état civil au profit de leurs populations;
- Un appel est lancé aux gouvernements pour qu'ils revoient les tarifs de publication des documents relatifs à l'enregistrement des faits d'état civil. À cet effet, l'atelier a réitéré la recommandation des Nations Unies pour que l'enregistrement soit toujours gratuit et que les tarifs de publication des documents soient aussi bas que possible;
- La Banque africaine de développement, en sa qualité de banque de développement régionale, est priée de continuer de soutenir les pays africains et de concevoir un programme spécial qui favorise la rapide amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;
- Les établissements régionaux de formation sont invités à prendre l'initiative de développer un programme d'études approprié pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique, participer activement aux études d'évaluation et aux recherches et renforcer le réseau mentionné ci-dessus;
- Les pays doivent réagir de façon proactive et partager les connaissances, les expériences et les ressources en utilisant divers mécanismes, comme les voyages d'étude, les ateliers, l'appui technique, etc.;
- Organiser tous les deux ans un atelier régional sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil;
- Le Centre africain pour la statistique continuera de servir de plateforme régionale pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, par le biais d'un accroissement des ressources, l'appui technique et la coordination au profit des pays africains;
- La Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies, afin de poursuivre son appui, en étroite collaboration avec les institutions régionales africaines et les autres partenaires, concevra un programme spécial pour l'Afrique et pour les états fragiles en particulier;
- Le Centre africain pour la statistique et la Banque africaine de développement, en collaboration avec les autres partenaires développera un

programme à moyen terme pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique;

- Les pays finaliseront leur plan d'action national (élaboré durant l'atelier) et le soumettront au Centre africain pour la statistique.

## MODALITÉS

- On exhorte les pays à revoir et mettre à jour leurs lois sur l'enregistrement des faits d'état civil et leurs législations statistiques en accord avec les développements proposés et à prendre les mesures qui en assurent la bonne réalisation;
- Les pays doivent identifier les raisons du faible niveau d'enregistrement des faits d'état civil en milieu rural et les stratégies pour pallier cette faible couverture, dont l'introduction d'unités mobiles d'enregistrement dans les zones nomades ou difficiles d'accès;
- Il est indispensable de s'assurer que le service d'enregistrement des faits d'état civil et les statisticiens sont bien formés aux concepts de base, définitions et procédures des deux disciplines;
- Les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil et les INS sont invités à collaborer et à échanger, les INS ayant un rôle particulièrement actif à jouer en proposant des normes et des méthodes nationales pour l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes de statistiques de l'état civil;
- Les pays sont invités à utiliser les méthodes habituelles d'évaluation de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et à prendre des mesures pour en assurer la bonne utilisation et la documentation appropriée;
- Les pays sont invités à employer les directives et recommandations des Nations Unies comme base de leur programme d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

## PARTENARIAT

- Le Centre africain pour la statistique et la Division de la statistique du secrétariat des Nations Unies doivent renforcer leurs liens institutionnels en facilitant l'intégration, l'harmonisation et la coordination des efforts en cours par les divers organismes aux niveaux national et régional afin de favoriser les mécanismes rentables et d'éviter les doubles emplois;
- Les donateurs, organismes de l'ONU, consortia, centres d'éducation et de formation, organisations non gouvernementales (ONG) et autres partenaires stratégiques sont invités à soutenir l'Afrique dans les actions de renforcement des capacités, tels que la formation, l'éducation publique, le développement des nouvelles technologies, la saisie des données, la codification, le traitement et l'analyse etc., et l'aide financière;
- Les pays sont invités à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil à l'aide de leurs programmes nationaux de développement statistiques.

## SUIVI

Un rapport complet de l'atelier est en cours de préparation. En outre, un répertoire abrégé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique sera préparé. Il aura pour objectif de présenter les activités post-atelier. Ce répertoire comportera le statut de chaque

pays en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ainsi que le plan d'action pour l'amélioration de ces systèmes. Il sera utilisé dans la préparation du programme régional à moyen terme portant sur l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique.





